Un prêtre Burundais accusé d’agression sexuelle au Canada

TVA Nouvelles,Â 22 fÃ©vrier 2018Un prÃªtre aurait agressÃ© une femme Ã¢gÃ©e inconscienteUn prÃªtre accusÃ© dâ€™ag sexuelle sur une femme de 79 ans lâ€™aurait embrassÃ©e de force alors quâ€™elle Ã©tait inconsciente aprÃ¨s sâ€™Ãªtre cog Lui prÃ©tend seulement avoir voulu lâ€™aider aprÃ¨s sa chute.Â [PhotoÂ : Le prÃªtre Charles Bizimana a subi son procÃ¨s jeud au palais de justice de Val-dâ€™Or.]Â

Charles Bizimana, 46 ans, un prÃªtre arrivÃ© du Burundi en 2014 pour prÃªcher la religion catholique en Abitibi, a rencontrÃ© la victime allÃ©guÃ©e le 7 mars 2016, vers 10 h, dans un bar de Val-dâ€™Or. AprÃ¨s avoir bu de la biÃ¨re et une tequila double, la septuagÃ©naire a invitÃ© M. Bizimana Ã partager son taxi et Ã prendre un cafÃ© chez elle. Elle a perdu connaissance Selon le tÃ©moignage de la victime allÃ©guÃ©e lors du procÃ¨s jeudi, le curÃ© lui aurait mis la main sur lâ€™omoplate avant de lâ€™agripper de force par les deux bras. Â«Je me suis dÃ©battue et jâ€™ai criÃ©Â», a dit celle dont lâ protÃ©gÃ©e par la cour. Selon elle, le prÃªtre lâ€™a lÃ¢chÃ©e et elle est tombÃ©e sur le dos. Elle se serait alors cognÃ© la tÃ le mur. Elle aurait Ã ce moment perdu connaissance. Â«Quand je me suis rÃ©veillÃ©e, il Ã©tait allongÃ© sur moi et mâ€™em de force. (...) Il me potassait comme quand on fait du painÂ», a-t-elle imagÃ©. Selon sa version, elle a rÃ©ussi Ã repousser un peu lâ€™homme de foi avec sa main droite. Il lui aurait alors baissÃ© ses leggings jusquâ€™aux genoux. Â«Dieu merci, me sous-vÃªtements sont restÃ©s bien en place. (...) Jâ€™ai criÃ© Â«Tue-moi. Ã€ mon Ã¢ge, Ã§a ne me fait rienÂ», a-t-elle racont Selon sa version, le prÃªtre sâ€™est alors relevÃ© de lui-mÃªme et lui a dit quâ€™il ne la tuerait pas, car elle Ã©tait trop belle e gentille. Aide AccusÃ© dâ€™agression sexuelle, de voies de fait et de sÃ©questration, M. Bizimana a racontÃ© une histoire bi diffÃ©rente. Il affirme quâ€™il a voulu aider la dame Ã se servir un verre de vin lorsque celle-ci est tombÃ©e sur le dos dans sa cuisine. Â«Jâ€™ai voulu aller lâ€™aider Ã se relever, mais elle a commencÃ© Ã me traiter de terroriste musulman et de noir. grafignÃ© sous lâ€™Å“il droitÂ», a-t-il dit pour expliquer la prÃ©sence de son sang sur le chandail de la dame et sur un coussin retrouvÃ© par terre dans lâ€™appartement. Par la suite, la dame aurait perdu connaissance pour une raison quâ€™il nâ€™a p capable dâ€™expliquer Ã la cour. Il lui aurait alors donnÃ© une tape. Â«Quand elle sâ€™est rÃ©veillÃ©e, elle a recommencÃ© de terroristeÂ», a-t-il dit. Il soutient que dans son pays, les personnes Ã¢gÃ©es sont traitÃ©es avec respect et quâ€™il ne voula quâ€™aider une dame qui marchait avec une canne. Le juge Steve Magnan rendra son verdict vendredi. David Prince | Agence QMI

Â

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});